



PSA RENNES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CE extraordinaire

16 juin 2015

EVOLUTION DE LA LOGISTIQUE AVAL DES VEHICULES FRANCE

Le projet NATAV (Nouvelle Architecture Transport Aval) est un projet de refonte de la distribution des véhicules en Europe, qui a pour objectif d'établir l'architecture cible de la distribution des véhicules.

Il s'agit de définir et mettre en œuvre le schéma directeur de la distribution aval des véhicules, du point ECOM au point de livraison final. La cible est, la fiabilité des délais de livraison promis (élément essentiel de la qualité de service), l'optimisation des coûts de distribution des véhicules et la réduction du stock de véhicules.

Le périmètre du projet est la distribution de l'ensemble des véhicules en France, autour des parcs MG (Magasins Généraux Véhicules) France. Les enjeux sur ce périmètre France sont une réduction des coûts de stockage et transport, et une réduction des stocks véhicules

Dans cette nouvelle organisation, Rennes devient le centre de référence pour la distribution des véhicules de la région (9 départements).

Afin de garantir l'atteinte des objectifs visés et compte tenu de sa maîtrise de l'ensemble des métiers de la Supply Chain aval, il est envisagé de confier à GEFCO la responsabilité de l'ensemble des opérations de distribution des véhicules : le regroupement des véhicules sur parc jusqu'à la distribution au point de vente.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il a été annoncé que dans le cadre d'une convention, PCA confierait à GEFCO les prestations de CPL/EVN et QCP/PVN.

Un avenant au contrat de travail d'un an renouvelable sera proposé à chaque salarié concerné précisant les conditions de détachement.

Pendant toute la durée de la convention de prestation avec GEFCO, les salariés restent sous statut PCA.

Le lieu d'affectation du personnel ne pourra être modifié sans l'accord du salarié.

Dans le cadre de son détachement, le personnel affecté conservera l'étendue de ses activités actuelles principalement articulées autour du convoyage des véhicules, préparation des opérations de chargement, par route ou par chemin de fer, chargement et déchargement des véhicules...

La Convention Collective de la Métallurgie territoriale et de façon générale les accords, réglementations et usages en vigueur au sein de PCA pour le site considéré, leur resteront applicables.

Les dispositions du contrat de travail du salarié restent inchangées, la qualification ; le coefficient et le taux de base du salarié sont ainsi maintenus. Le salarié restera rattaché administrativement à son établissement.

Pour le périmètre CPL/EVN, 48 salariés sont concernés. La nouvelle organisation débutera début octobre.

Pour le périmètre QCP/PVN, 13 salariés sont concernés. La nouvelle organisation débutera en septembre.



La CFDT a donné un avis favorable pour un essai d'un an sur l'évolution de l'EVN.

L'impact sur les salariés volontaires est quasi neutre alors que de l'enjeu économique pour le site est intéressant. En s'engageant sur un essai la Direction a rassuré les organisations syndicales. Si vous êtes concernés par ce changement n'hésitez pas à nous solliciter si besoin.

Prochain CE ordinaire le 29 juin 2015